

BILAN DE LA REUNION D'INFORMATION CCE DU 11/06/09

En préambule

L'annonce de notre réunion publique d'information du 18 juin a déclenché un soudain besoin de communication de la part de la CDC qui a organisé le 11 juin, une réunion d'information « éoliennes », une semaine donc précisément avant la notre.

On peut penser que l'un des objectifs de cette réunion impromptue, dont l'annonce a été postérieure à la notre est d'introduire la confusion entre les deux réunions, afin de prendre de vitesse et compromettre le succès de la réunion Vigieole.

Article haute Gironde

Un compte rendu est paru dans le haute Gironde du 19 juin. Nous n'avons pas du assister à la même réunion que le journaliste. L'article est d'une grande partialité, et retranscrit des propos qui n'ont pas été tenus. Non vraiment, quand l'envoyé de Haute Gironde décrit une salle favorable à l'éolien, que vigieole peine à convaincre, je crois qu'il devait être ailleurs. Les trois quart de la salle nous étaient acquis, et nous avons été nous même étonnés par la colère des Reignacais envers les élus à qui ils reprochaient un déni de démocratie. Nous pourrions croire (si nous n'étions pas convaincus de l'indépendance de la presse), qu'il y a eu une explication de texte et un passage de relais suite à l'article précédent qui présentait vigieole de façon plus sérieuse et objective. Ensuite, nous avons compris que le « journaliste » n'est autre qu'un des adjoints du maire de St Caprais.... Bel exemple de déontologie journalistique.

Compte rendu de la réunion du 11 juin organisée par la CDC et Valorem

La réunion commence dans une ambiance « électrique » engendrée par le discours d'introduction partisan et méprisant de M. Plisson. Après une trop longue présentation des différents acteurs du projet, assortie de propos moralisateurs, l'assistance a pu enfin s'exprimer et poser des questions.

Les points forts suivants en sont ressortis :

- La concertation

- Le maire de Reignac reconnaît publiquement avoir subi des pressions de la CDC pour organiser un second vote à la suite du vote du conseil municipal du 23 mai 2008 rejetant le projet de ZDE.

Pourquoi avoir exercé cette pression et demandé un second vote, si, comme l'affirme M. le maire, ces votes n'auraient eu aucune influence sur la décision préfectorale d'autoriser la ZDE. En fait, si un vote négatif du conseil municipal de Reignac avait été communiqué à l'autorité préfectorale, celle-ci aurait du s'opposer au projet.

- Concernant les trois réunions publiques d'information, M. Plisson a publiquement déclaré qu'il n'aurait pu informer plus spécifiquement les Reignacais de la tenue de la réunion de janvier 2008 se déroulant dans leur commune, car il ne connaissait pas encore le lieu d'implantation de la ZDE. Ceci est faux : une diapo avec une carte représentant la ZDE située intégralement (pour le grand éolien) sur la commune de Reignac a été projetée lors de cette réunion et le dossier était bouclé fin décembre 2007

- Suite à la demande d'un referendum faite par une de ses administrées, le maire de Reignac a promis de se renseigner pour en organiser un car il ne savait pas comment il fallait faire... Nous lui avons donné une piste car ce cas de figure est prévu dans le code des collectivités territoriales.

-

« Dans une commune, un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales et, dans les autres collectivités territoriales, un dixième des électeurs, peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée ».

De même, M. le sous préfet, visiblement surpris par certains des faits exposés plus haut à invité vigieole à prendre contact avec ses services afin de le rencontrer et d'exposer son opinion sur le projet.

Vigieole à un rendez vous avec M. le sous préfet le mercredi 24 juin

- Les questions « techniques »

Valorem semble reconnaître que le potentiel éolien est faible et que la puissance totale prévue dans le texte ZDE est largement surévaluée au regard des réalités du terrain. Ceci dit rien ne les oblige à faire moins que les 70 Mw prévus dans le texte de ZDE

A des questions précises : hauteur et nombre d'éoliennes, nous n'avons que des réponses vagues et très longues à obtenir. La hauteur était de 150 mètres. Après l'intervention d'un propriétaire terrien invité à la réunion privée du 6 juin, on a fini par lâcher que la hauteur pourrait atteindre 180 mètres s'il le fallait pour « aller chercher le vent »

Quant au nombre, M. Plisson a donné 4 à 12 éoliennes. Sur ce sujet, Valorem reste opaque, arguant que tout dépendait des études de faisabilité.

Conclusion

Alors qu'un des obstacles majeurs à la construction d'éoliennes a été franchi sans aucune concertation avec des données faussées (nous parlons bien sur de la mise en place et de l'autorisation préfectorale de ZDE), Valorem nous propose maintenant de participer à des ateliers techniques de concertation (ATC)

D'un coté, notre présence risque de cautionner un projet auquel nous sommes radicalement opposés, de l'autre notre absence pourrait être utilisée contre nous (refus du dialogue et d'implication) Ceci nécessite donc un débat et une consultation de nos adhérents.

Enfin, sachez que M. Plisson a refusé obstinément le débat portant sur l'efficacité et l'éthique de l'éolien industriel en tant qu'énergie renouvelable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il essaie par la même de nous positionner comme des réactionnaires opposés à toutes les énergies renouvelables et n'ayant pas de « démarche citoyenne pour la planète », alors que nous sommes simplement partisans d'autres alternatives.

Je me permet cependant d'exposer mon opinion personnelle en tant que vice président (et webmaster ;-), j'essaierai de la faire partager. Vouloir implanter une structure industrielle susceptible de créer des nuisances malgré l'opposition massive de la population locale est en soi un déclaration d'hostilité. Les ATC seront des instruments de com et de marketing, gérés par des professionnels et en aucun cas des lieux de débat. Valorem, le promoteur ne saurait être mon interlocuteur, il est mon adversaire. Les choses se sont d'ailleurs clarifiées lors de la réunion du 18 juin par nous organisée, ou ils se sont montrés sous un jour moins flatteur. Ce point doit faire bien sur l'objet d'une discussion et d'un débat démocratique avec le bureau et nos adhérents

Jacques Girardeau